

CALENDRIER DE PAIEMENTS

Pour la facturation de novembre et décembre 2020

(Référence : panne informatique depuis le 7 novembre 2020)

Secteur AGRICOLE

Pour les livraisons de novembre 2020 facturées en novembre 2020

Tous les modes de paiement incluant le PPA 3 %, le surlendemain

- Factures du 7 au 14 novembre 2020, payable le 8 décembre 2020
- Factures du 15 au 21 novembre 2020, payable le 10 décembre 2020
- Factures du 22 au 28 novembre 2020, payable le 15 décembre 2020

Mode de paiement PPA 2 % le 15 et le 30

- Factures du 1er au 15 novembre 2020, payable le 30 novembre 2020 (ou dans les jours suivants)
- Factures du 15 au 30 novembre 2020, payable le 15 décembre 2020

Secteur AGRICOLE

Pour les livraisons de novembre 2020 facturées en décembre 2020

Le calendrier de paiement ne s'applique pas. Vos produits seront facturés au cours du mois de décembre 2020 selon votre terme de paiement effectif. À titre de référence, la date de livraison réelle sera indiquée sur la facture.

Secteur VÉGÉTAL

Paievements anticipés par PPA

L'escompte sera accordé selon le programme offert et les paiements seront pris graduellement dans les prochaines semaines.

Secteurs MACHINERIE ET QUINCAILLERIE

Mode de paiement PPA

Les paiements qui étaient dus le 15 novembre 2020 seront pris graduellement au cours des prochains jours.

Note : *Des changements de terme peuvent survenir sans préavis et s'il y a lieu, ils seront reportés à une date ultérieure. L'information à jour se trouve sur notre site Web au www.avantis.coop.*